



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 13 mai 2026**, le Conseil d'Administration s'est réuni en partie en présentiel et en partie en visioconférence, à 10h00, sous la présidence de Mme Bernadette GUET, doyenne, puis à partir de 10h10 sous la présidence de Mme Aïcha BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration élue.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration, Mme BIR, M. JOUIN, Mme BURGAUD, Mme BOURGEOIS, Mme DOUSSET,

Personnalités qualifiées : Mme SALIMY, M. BORÉ, Mme GUET, Mme GANDON-TOURNEUX, Représentant d'une association pour l'insertion : M. GENDRON

Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE

Représentant des locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), M. PELÉ (CGL), M. BARDY (CSF), Mme CONAN (CNL),

Représentants du personnel : Mme LE MOINE, M. GAUTRON, M. PAYET, M. BENZEKRI,

Membres à voix consultative : M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. PATAY, Directeur Général.

Participait en visioconférence :

Personnalité qualifiée : Mme COUSSINET-NDIAYE

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : M. BOUTHOLEAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme BLUMENTAL (pouvoir à Mme BIR),

Personnalités qualifiées : Mme HAKEM (pouvoir à Mme BASSAL), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. BORÉ).

Absents excusés : M. BESSEYRE, M. AUCANT, M. GUILLOU,

Assistaient à la séance :

Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,

Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,

M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,

M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,

Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 13 mai 2026

Délibération n° 12/26

Objet : DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que :

I – Contexte

En application de l'article R421-18 alinéa 9, du Code de la construction et de l'habitation, les pouvoirs du Directeur Général peuvent être délégués à des Directeurs ou Chefs de service, désignés par le Conseil d'Administration, et ce, pour pallier son absence ou son empêchement.

Ledit article dispose, en outre, que si l'absence ou l'empêchement devait durer plus de six (6) mois, il conviendrait alors que le Conseil d'Administration délibère à nouveau afin de prolonger l'intérim.

II – Argumentaire

Il est nécessaire, par conséquent, de prévoir un tel dispositif aux cas d'empêchement ou d'absence du Directeur Général, afin de ne pas entraver l'administration de l'Office.

Cette délégation est proposée à l'endroit des Directeurs Généraux Adjointes.

III – Conclusions

- . Vu l'article R421-18, alinéa 9 du Code de la construction et de l'habitation,
- . Vu l'exposé qui précède.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERÉ

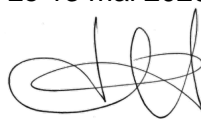
Approuve,

La délégation de pouvoirs, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc PATAY, Directeur Général de Nantes Métropole Habitat aux Directeurs Généraux Adjointes, sans ordre hiérarchique :

- à Madame Aurore BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,
- à Madame Christèle RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
- à Monsieur Franck ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (26 voix).

Le 13 mai 2026



La Présidente du Conseil d'Administration
Aïcha BASSAL